L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 28 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN 28 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.—Une portion de terre sise dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Craps, Grands-Hommes et Histoire.

Par D. E. Morphy, aux magasins 108 et 110, rue des Magasins—Faïence, etc.

Par S. Guinault, au coin des rues Dorgenois et Bavane—Une vacherie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 26 de la rue de Chartres,—Marchandises sèches et lingerie.

ATTENTION !

☞ Propriété améliorée de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées au Troisième District de cette ville, rue de l'Esplanade, entre celles de Craps et des Grands Hommes.

Pour le détail et les conditions voir aux annonces.

☞ Nous sommes invités par notre vieil et estimable ami, M. D. E. Morphy, encanteur, à appeler l'attention des assureurs, négociants et du public en général, sur sa nouvelle et vaste salle d'encan, magasins à deux étages, Nos 108 et 110, rue des Magasins, où il fera sa première vente d'une consignation directe, de faïence et poterie, de Liverpool, aujourd'hui, à 11 heures du matin. Cette salle d'encan est supérieure de beaucoup à toute autre dans la ville par la grandeur, l'air et la lumière. Les marchands qui veulent faire des ventes spéciales sans réserve, de marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, habits, linge, articles de quincaillerie, meubles, etc., sont invités à aller examiner par eux-mêmes.

Mats—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

L'Œuvre de Discorde.

Quels qu'aient pu être les sentiments par lesquels ont passé les citoyens blancs de la Louisiane, à la suite de la guerre de sécession et après l'émancipation, il est certain qu'à la dure école de l'expérience, leurs sentiments et leurs idées se sont complètement modifiés. Nous n'avons pas rencontré, depuis deux ans, un citoyen blanc qui n'accepte, franchement et sans arrière-pensée, ce qu'on est convenu d'appeler les conséquences de la guerre, qui ne reconnaisse les droits politiques accordés aux gens de couleur par les amendements constitutionnels, et qui ne soit prêt à laisser le passé complètement dans l'oubli, et à travailler de concert avec tout homme de couleur honnête et voulant le bien, à relever la Louisiane de ses ruines.

Nous avons déjà eu occasion de dire que, dans les derniers temps, toutes les avances pour une réconciliation, étaient venues du côté des blancs et qu'elles n'avaient pas toujours été accueillies comme elles eussent dû l'être.

La politique des aventuriers et des renégats qui ont exploité à leur profit, la reconstruction en Louisiane, a été de maintenir la séparation des deux races, en excitant les passions et les haines, en attisant la discorde. Ils ont pu, ainsi, se faire un instrument de la race noire et ils ont pris pour eux la part du lion dans les honneurs et les profits.

Mais, la lumière commence à se faire chez les gens de couleur. Beaucoup d'entr'eux comprennent qu'ils n'ont joué que le rôle de dupes et que ce n'est pas leur intérêt qu'ont à cœur leurs faux amis, mais le leur propre. Ils sont désabusés sur les sentiments que les prédicateurs de discordes prêtaient aux blancs, et ils aperçoivent clairement que leur Etat ne peut être sauvé que par l'union de tous ses enfants, blancs ou de couleur.

Les dépositions des citoyens de couleur en faveur des prisonniers de Saint Martinville, ont frappé d'étonnement les meneurs du parti radical. Ils se sont demandé, avec effroi, ce qu'il adviendrait d'eux si des sentiments d'estime et de bienveillance réciproques rapprochaient les blancs et les gens de couleur. Eh! quoi, se sont-ils dit, l'ancienne race opprimée oublierait l'esclavage et tous ses griefs contre les blancs, pour faire cause commune avec eux! Mais ce serait le renversement du carpet-baggisme, des floueries électorales, des fraudes, du pillage et de tout ce qui sert nos desseins et remplit nos poches! Et ils se sont mis, sans perdre de temps, à l'œuvre pour empêcher cette abomination, la réconciliation des blancs et des gens de couleur.

Les carpet-baggers blancs ont trouvé deux carpet-baggers de couleur qui ont consenti à jouer un rôle peu enviable, consistant à rappeler les vieux griefs de la race noire, à raviver les colères oubliées, à attiser le feu des haines qui allait s'éteignant, et à prêcher la guerre sainte de race contre race. Nous n'avons pas été étonnés de voir des aventuriers mercenaires, comme Burch et Morris Chester, habitués à souffler le chaud et le froid, et qui ont oublié les beaux discours dans lesquels ils ont obtenu les applaudissements des conservateurs, accepter le rôle de porte-voix dans cette odieuse comédie, mais nous avons été affligés de voir des hommes qui ont quelques prétentions à l'honorabilité, donner la sanction de leur présence à un programme semblable.

C'est le soir même de l'acquittement des prisonniers de St. Martin et sous le coup de l'émotion produite dans le camp des meneurs, que s'est tenue cette réunion de sectaires dans le but de réchauffer les haines; nous en trouvons un compte-rendu détaillé dans le *Republican* d'hier matin. La réunion s'est tenue à la Maison d'Etat, ce qui est significatif.

Le meeting a été appelé à l'ordre par M. Brown et le pseudo-lieutenant-gouverneur C. C. Antoine a été invité à présider par M. Lawrence. Les vices présidents étaient, MM. James Lewis et T. T. Allain, les secrétaires, MM. Wm. Weeks, W. W. Johnson et J. W. Quinn. MM. Field et B. F. Joubert ont été invités à siéger sur l'estrade.

L'assistance était peu nombreuse et se composait, en majorité, de gens de couleur.

M. Burch a lu des résolutions dont le prétexte est de combattre, devant le Congrès, les manœuvres du parti de McEnery, mais dont l'objet réel est de perpétuer l'agitation et de maintenir les noirs en état permanent d'hostilité contre les blancs dans les paroisses.

Cette adresse accuse les adversaires des radicaux d'avoir réussi à créer, au Nord, une impression défavorable au parti républicain, spécialement aux hommes de couleur, d'avoir excité les passions des hommes pervers, ce qui a amené le *massacre en gros* de républicains de couleur, et d'avoir représenté les gens de couleur qui occupent des emplois dans l'Etat, comme corrompus, dépravés, ignorants, vicieux, etc.

Les hommes de couleur, dit l'adresse, qui représentent leur classe dans l'Etat, doivent à leur parti et à leur race d'employer des mesures pour contredire et contrecarrer les rapports faux et outrageux mis en circulation par leurs *ennemis éternels* (life-long enemies.)

On voit comment les rédacteurs de l'adresse qualifient les blancs. Entretenir cette inimitié des deux races c'est l'objet de ces dignes personnages. Plus loin, l'adresse appelle les adversaires politiques des radicaux "nos calomniateurs et nos persécuteurs."

Le moyen suggéré par l'adresse est la nomination d'un comité de neuf qui représentera des témoignages, correspondra avec les républicains du Nord, enverra au Nord des orateurs de couleur [illegible] MM. Burch et Chester qui se feront un petit voyage et se feront héberger aux frais de leurs frères et amis; lequel comité assistera à la prochaine session du Congrès et usera de toute son influence pour faire confirmer Kellogg et ses complices.

Comme il faut agiter les paroisses, un comité de deux dans chaque paroisse sera chargé de se procurer des témoins *compétents et dignes* et d'envoyer leurs dépositions, etc.

L'adresse endosse naturellement le gouvernement de Kellogg et toutes ses fraudes, fait des génuflexions devant Durell, le vice-gérant de Dieu qui a sauvé la race noire d'un nouvel esclavage, et se termine par une déclaration hypocrite, destinée à déguiser le but réel que se proposent les auteurs de ce document :

"Tout ce que nous demandons de nos concitoyens blancs, disent ces bons apôtres, c'est la justice et l'égalité devant la loi et l'exercice indépendant de nos droits, et quand ces grands bienfaits nous seront accordés en pratique et quand nous en jouirons, la paix, le bonheur et la prospérité existeront dans l'Etat."

N'est-ce pas de la haute ironie de la part de gens qui ont confisqué à leur profit le suffrage universel, les droits, les libertés, les honneurs et les emplois?

Au moment où M. Kellogg entrait dans l'Assemblée et y était acclamé, M. Burch arrivait à cette partie de son discours :

"Peu m'importe quels sont les hommes qui ont de gros emplois, je dis aux gens de couleur de la Louisiane "levez-vous ou vous tomberez pour toujours." Que les fonctionnaires se mettent en avant et fassent leur devoir dans cette circonstance."

Voici quelques-unes des aménités de M. Burch à l'égard des blancs :

"Nos *ennemis*, dans les temps de l'esclavage, ont invoqué l'armée des Etats-Unis pour mettre en vigueur la loi sur les esclaves fugitifs. Ils l'ont oublié, mais nous ne l'avons pas oublié.... C'est criminel à nous de rester inactifs.... Que nos adversaires se moquent de quelques-uns des nôtres parce qu'ils font une croix au lieu de signer, mais cela n'est pas aussi mauvais que les marques que faisaient sur nos dos les conducteurs d'esclaves."

M. Ingraham s'est borné à la discussion de la question politique, mais Morris Chester a voulu rivaliser de violence de langage avec Burch. Nous citons:

"Nous qui avons vu les rues de la Nouvelle-Orléans rouges de sang, nous pouvons apprécier des hommes comme le juge Durell...... Quand nous étions opprimés et foulés aux pieds pendant deux siècles, nous ne nous sommes pas révoltés. Même quand nous voyions nos mères et nos chers parents sur l'estrade de l'encanteur, nous n'avons pas fait de conflit de races......"

M. Chester termine alors par des protestations hypocrites en faveur de l'oubli du passé, mais il a soin d'ajouter qu'il déplore "la politique de *nos ennemis*" en soutenant que ceux-ci refusent d'aider les noirs à la jouissance de leurs droits politiques, ce qu'il sait être faux.

Le langage de l'adresse et celui des orateurs indiquent clairement que les meneurs radicaux vont mettre tout en œuvre pour empêcher l'apaisement de se faire entre les deux races. Mais les masses de couleur se lasseront, sans doute, d'être menées par des politiciens qui ne songent qu'à la conservation de leurs places, et si les blancs veulent s'en donner la peine ils pourront promptement rétablir l'harmonie dans l'Etat et faire l'isolement autour de M. Kellogg et de ceux qui se sont ligués avec lui pour usurper le pouvoir en Louisiane.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* consacre son attention au nouveau chef du gouvernement français. Il est frappé de ces mots, significatifs selon lui: "Avec l'aide de Dieu et le dévouement de l'armée," ce qui lui fait penser que le maréchal Mac-Mahon a peu de confiance dans le peuple. Mais notre confrère, dans ses suppositions sur la politique que suivra Mac-Mahon, perd de vue le passage relatif à l'Assemblée, dans lequel celui-ci déclare qu'il ne fera qu'exécuter les volontés des représentants de la nation. La conduite de Mac-Mahon indique qu'il suivra exactement la consigne qu'il s'est tracée, et nous ne croyons pas qu'il cherche à influencer en quoi que ce soit le pays ou l'Assemblée, encore moins à trancher le nœud gordien avec son épée.

Le *Times* se félicite du gain de plusieurs procès remporté par la ville devant la Cour Suprême, gain qui, selon lui, se chiffre par cinq ou six millions de dollars. Puisque la ville est en si bonne veine, que ne tente-t-elle aussi de se débarrasser de la taxe métropolitaine, de la taxe du parc, de celle des écoles et du contrat de drainage? Voilà des items qui valent la peine qu'on plaide, car un succès débarrasserait la ville de plus de deux millions de dollars par an à payer.

Le même journal voit, d'un œil favorable, le mouvement de résistance aux monopoles et aux idées de la Nouvelle-Angleterre, qui tend à faire de l'Ouest l'arbitre des destinées futures de la République. Notre confrère commente aussi l'acquittement du général DeBlanc et de ses compagnons, et fait remarquer que la proclamation de Grant corrobore les témoignages des gens de couleur de St-Martinville, à savoir que Kellogg et ses métropolitains sont seuls à soutenir le conflit contre la population de l'Etat.

Le *Times* discute avec beaucoup de logique la question de l'intervention du Président, basée sur un ordre judiciaire, et il fait ressortir tous les inconvénients d'une pareille doctrine.

Notre confrère apprécie, dans le même sens que nous l'avons fait, le caractère du maréchal Mac-Mahon et le rôle qu'il est appelé à jouer.

Après une tartine sur le droit des Etats, le *Republican* passe à l'acquittement des prisonniers de St-Martinville. Les témoignages n'ont pas été, ou le voit, de son goût, et il a l'air de donner à entendre que ces témoignages ne sont pas conformes à la vérité. Comme il ne peut rien trouver pour justifier l'envoi de 200 métropolitains et de trois compagnies des Etats-Unis, il dirige une attaque de flanc contre les fusionistes de la ville qui parlaient d'aller au secours de leurs amis de St-Martinville et dit qu'ils ont été trompés tout comme Kellogg. L'analogie est difficile à saisir.

Le *Republican*, malgré son antipathie pour tout ce qui est français, s'occupe des affaires de France, et il déclare qu'il n'y comprend rien, ce qui ne nous étonne pas. Il ignore que M. Thiers a été élu président non par le peuple, mais par l'Assemblée, et il fait une confusion extraordinaire entre la présidence élective et constitutionnelle aux Etats-Unis et la présidence provisoire déléguée à Thiers par l'Assemblée. L'organe radical reproche beaucoup de choses à la France: il trouvera dans l'histoire de ce pays des coups d'Etat, cela est vrai; mais il n'y trouvera rien qui ressemble aux procédés honteux employés par son patron pour usurper le pouvoir et escamoter le résultat électoral qui l'avait condamné.

Le *Herald* fait ressortir l'inconséquence de la Cour Suprême qui, après avoir déclaré une taxe inconstitutionnelle, rejette la demande des parties qui, l'ayant payée, en réclament le remboursement à la ville.

Le même journal recherche les précédents qui peuvent être comparés à la proclamation de Grant et, il trouve que rien ne justifie cette proclamation. Notre confrère présente aussi quelques commentaires sur l'acquittement des prisonniers de St. Martinville, et il demande si l'enseignement qui ressort des débats devant le commissaire Shannon n'éveillera pas chez nos frères du Nord le sentiment de l'injustice dont les blancs de la Louisiane ont été victimes.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

1000 cartons de rubans assortis provenant des encans de New York, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres. Occasion sans pareille.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

UNE OMISSION.

On lit dans le *Herald* de la Nouvelle-Orléans :

Nous apprenons que dans le compte-rendu de la conversation qui a eu lieu entre le sénateur Carpenter et les invités d'Antoine, le *Republican* a omis une chose très importante. Un avocat radical, qui a tenté des efforts désespérés pour se faire décerner la candidature de gouverneur à la convention de Bâton-Rouge, mais qui a dû céder le pas au favori de l'administration, demanda à Mr. Carpenter si le peuple du Wisconsin ne se serait pas soumis à un décret semblable à celui du juge Durell; "non messieurs, s'écria le sénateur, et si l'on essayait d'exécuter un pareil décret dans mon Etat, il s'ensuivrait une révolution."

Un autre assistant ayant voulu savoir comment les citoyens du Wisconsin auraient accueilli la décision de la cour suprême dans l'affaire des bureaux chargés d'annoncer le résultat des élections, Mr. Carpenter lui a répondu que ses commettants n'y auraient fait aucune attention.

Ces mots nous rappellent l'opinion exprimée par un congressman radical de l'Ohio, à l'époque où la question se débattait au sénat: "messieurs, si notre juge de district de Cincinnati avait commis un tel acte, il eût été pendu à un poteau de reverbère en moins d'une heure.

L'OPINION DE THIERS SUR MAC-MAHON.—Le *Soir*, journal républicain présidentiel, reproduit une nouvelle donnée par l'*Univers* sur une conversation prétendue entre le président Thiers et le maréchal Mac-Mahon, et il dément la nouvelle en ces termes :

Cette conversation est purement imaginaire. M. Thiers n'a pas vu M. le maréchal Mac-Mahon depuis le jour où il a dîné à l'Elysée avec les officiers supérieurs de l'armée de Paris, c'est-à-dire il y a plus de quinze jours. M. le Président de la République a la plus grande considération pour M. le maréchal Mac-Mahon: mais, sachant combien le vainqueur de Magenta s'occupe peu des affaires politiques, il n'aurait jamais eu l'idée de lui exposer son programme politique.

Le *Soir* publiait ces lignes le 10 mai, et quinze jours après, M. le maréchal Mac-Mahon remplaçait M. Thiers comme président de la République.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

RETOUR DU STEAMER MEMPHIS.—Ce steamer, capt. Mellon, était parti de ce port le 26 avril pour Liverpool avec une cargaison de 2,557 balles de coton, 49,993 boisseaux de maïs en grenier, 4 boucauts de cire et $4,000 en espèces. Il s'échoua sur la barre de la passe du Sud-Ouest le 27 avril et y resta jusqu'au 23 du courant. Alors il put gagner la mer, mais on s'aperçut bientôt que les lames de son hélice s'étaient détachées et le navire fut forcé de revenir en ville pour subir quelques réparations. Il faudra qu'il mette sa cargaison à terre pour aller aux docks. Heureusement il a ici une autre hélice, ce qui facilitera la prompte reprise de son voyage.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

1000 cartons rubans achetés aux encans de New York seront vendus par C. Jaubert & Co., à un bon marché exceptionnel.

☞ Nous prenons plaisir à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des HOME STOMACH BITTERS. La valeur réelle de ces amers jointe à leurs propriétés médicinales bien connues rendent superflue de notre part, toute recommandation au public. Qu'on en fasse seulement l'essai, et si l'on a quelque doute sur leur composition ou leur efficacité, qu'on les soumette à l'examen du médecin de la famille. Les *Home Stomach Bitters* ne craignent pas l'analyse.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

LOUISIANE.

Nous empruntons les faits suivants au *Courrier des Opelousas* :

LE TEMPS.—Depuis dimanche dernier, et presque tous les jours de la semaine, nous avons eu des pluies abondantes qui ont fait gonfler tous les cours d'eau et les marais d'une manière extraordinaire. La malle ne nous est pas parvenue depuis lundi,—la diligence ayant été arrêtée une fois au pont du Bayou Bourbeux, à 8 milles d'ici, et une autre fois au pont du Bayou Calicham, à 3 milles d'ici, d'où elle a dû rebrousser chemin.

Les habitants sont arrêtés dans leurs travaux, et l'herbe gagne la récolte à leur grand regret.

Mardi et mercredi dernier, le quartier de la Coulée Croche a été fort maltraité par le temps. Une pluie battante et une colonne de vent terrible a renversé six ou sept maisons et autres bâtisses, abattant les barrières, couchant les récoltes et inondant tout le pays.

ACCIDENT.—Dimanche dernier, vers neuf heures du soir, le Rév. J. F. Raymond, accompagné du Rév. M. Hooker, du Grand Côteau, s'en retournait en buggy à la Cure, quand arrivés sur le pont de la coulée Tesson, rue Bellevue, le buggy renversa dans la coulée, entraînant avec lui ces deux messieurs, le cheval, etc.—L'obscurité était très profonde et le pont n'avait pas de garde-fou, ce qui explique la chûte.

Grâce à M. Hooker, que l'on dit être excellent nageur, les deux révérends ont pu se dégager du buggy et gagner la terre sans contusions graves. Le cheval s'est noyé et le buggy a été fortement endommagé.

TUÉE PAR LA FOUDRE.—Mardi dernier, un coup de tonnerre a tué une négresse sur l'habitation de M. Saizan, au Petit Bois, en cette paroisse. Cette femme se trouvait dans sa cabane avec une autre négresse. L'une a été asphixiée, tandis que l'autre n'a ressenti qu'un fort choc électrique duquel elle s'est remise facilement.

Dans ce moment passait la malle de St-Martinville par le Pont Breau, et le postillon fut tellement électrisé de ce coup de foudre, qu'il pensa un instant qu'il était perdu; mais réfléchissant qu'il avait, la semaine avant, essayé le feu des braves métropolitains de Kellogg, à St-Martinville, il se crut alors invulnérable.

L'ÉCHAPPER BELLE.—Mercredi dernier, M. Baylie Vinson, de Franklin, se trouvant en notre ville, loua de M. Johnson, un cheval et buggy, avec conducteur, pour s'en retourner.—Arrivé au pont du Bayou Callehan, à 3 milles d'ici, le conducteur ayant été informé que le pont avait été dérangé par les eaux, voulut traverser le bayou près du pont; mais à peine était-il entré dans le lit du bayou, que cheval, buggy et passagers étaient entraînés par le courant contre le pont.

M. Vinson et son conducteur ont réussi à se dégager et à gagner la terre ferme sains et saufs, mais trempés comme une soupe, comme bien on le pense. Le cheval s'est noyé, et le buggy n'a été que légèrement endommagé.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* de Vermillonville :

L'OURAGAN DE MARDI.—Nous apprenons que la tourmente de cette semaine a causé de graves dommages dans différentes parties de notre paroisse. A part le vent et la grêle qui ont renversé et coupé presque tout le maïs et le coton, les dégâts sont encore plus grands; plusieurs bâtisses et barrières ont été renversées, entr'autres le moulin à coton, la cotonnerie, le magasin à maïs, et une cabane sur l'habitation de M. A. V. Martin, et quatre vaches douces, un bœuf de tire et un buggy ont été écrasés par la chute du moulin à coton.

Chez M. Jos. L. Mouton, plusieurs cabanes et la barrière de son clos ont été jetées à terre; chez Martin Hervin à la Côte Gelée, deux cabanes; chez M. Théomile Préjau, son moulin à coton; une batisse chez Louis Arceneaux.

Nous n'en sommes pas sûrs, quoiqu'il nous a été rapporté que la sucrerie de M. Numa Breaux a également été détruite. Le sénateur Daigle, a aussi éprouvé des pertes sérieuses, presque tous ses instruments aratoires ont été brisés par la chute de sa cotonnerie; aussi le magasin à fourrages de M. A. D. Martin, près de notre village.

1000 cartons de rubans provenant des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

—Les *Petites Affiches* sont parfois fort réjouissantes. L'*Evénement* y a découvert l'annonce suivante, qui à elle seule vaut un poème :

Mme veuve Viard, corsetière, rue....., désirerait trouver un associé avec un apport de 3,000 francs pour gérer son fonds de commerce.

Au besoin, on épouserait.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous avons eu, hier soir, une seconde visite de L. A. Martinet, l'auteur de l'affidavit mémorable, qui a été cause de l'arrestation du colonel De Blanc et des principaux chefs de sa vaillante petite armée de St. Martinville, et qui a sauvé d'une honteuse défaite les métropolitains de Badger et de Longstreet, enfermés dans la maison de cour de la paroisse St. Martin.

Martinet, qui n'a été dans cette circonstance, nous consentons à l'admettre, que l'homme de paille, l'instrument, pour mieux dire, du pseudo-gouverneur Kellogg et de la clique radicale, est venu nous voir cette fois pour s'exonérer des torts, que, dit-il, nous lui avons prêtés.

Il nous a déclaré qu'il avait été induit en erreur et nous a prié d'être juste à son égard.

Nous sommes toujours prêt à rendre justice à qui le mérite; mais nous ne pouvons pas, en bonne conscience, nous abstenir de dire, dans ce cas-ci, que si grande qu'ait été l'*erreur* de Martinet, sa conduite n'en est pas moins inexcusable.

S'il y avait une justice à la Nouvelle-Orléans, et si cette justice informait, il aurait à rendre un compte sévère de la fausse accusation qu'il a portée contre des citoyens honorables et honorés.

Nous voulons bien croire que Martinet n'a été qu'un instrument, et derrière lui, nous voyons se dessiner, bien distinctement, la face patibulaire de l'usurpateur Kellogg et de son conseiller Billings; mais, quand un crime a été commis, la loi punit aussi rigoureusement le complice que le criminel lui-même.

Que Martinet et ceux qui, à l'avenir, seraient tentés d'imiter son exemple, en rejetant sur un autre tout l'odieux du rôle qu'ils auraient joué ou qu'on leur aurait fait jouer, réfléchissent sérieusement à cette loi et à la pénalité qu'elle entraîne avant d'essayer de se justifier.

Nous recevons du colonel Alcibiade De Blanc et de ses compagnons de la paroisse St-Martin, la communication suivante :

NELLE-ORLÉANS, 27 mai 1873.

Aux Editeurs du *Picayune*, du *Times*, de l'*Abeille* et du *Herald* :

Messieurs,—Nous vous prions de remercier, en notre nom, le docteur Samuel Choppin, président du comité de réception, les membres de ce comité, ainsi que le peuple de la Nouvelle-Orléans. M. E. F. Mioton et ses assistants, le juge Marr, l'honorable Albert Voorhies, le général Campbell et M. Ferjus Fuselier, pour leur accueil sympathique et pour leurs prévenances et leurs soins pendant notre séjour à la Nouvelle-Orléans.

Très respectueusement,

ALCIBIADE DE BLANC,
A. DE CLOUET,
L. P. DE CLOUET,
G. A. FOURNET,
L. P. BRIANT,
L. J. GARY,
ALF. PESCHIER,
H. P. FOURNET,
EUGÈNE BERTRAND,
Z. T. FOURNET.

La Cour Suprême de l'Etat a rendu une décision, hier matin, dans l'affaire de Kemp, le candidat radical à la place de juge de la paroisse Tangipahoa, contre Ellis, le juge légalement élu par le peuple.

La Cour Suprême a trouvé, nécessairement, que Kemp, ayant une commission de Kellogg, était le véritable juge de la paroisse, et que M. Ellis, ayant une commission de l'ex-gouverneur Warmoth, n'avait jamais été élu et n'avait aucun droit à la place. On s'attendait d'avance à cette décision et elle n'a surpris personne.

Le notoire Pierre Bertin, le célèbre associé de Capdeville, qui a été compromis dans tant de vols différents, avec ou sans effraction, a été encore une fois trouvé blanc comme neige par le jury de la Cour Criminelle.

M. Arthur Gastinel avait été nommé d'office par le juge Abell pour défendre l'inculpé, malgré ses protestations.

L'avocat s'est acquitté de sa tâche avec peut être trop de zèle et de talent, puisqu'il a réussi à obtenir un verdict de non culpabilité en faveur de Bertin.

Nous ne pouvons nous empêcher de croire, pour notre part, que le jury a fait preuve, dans cette circonstance, d'une indulgence coupable; parce que, bien certainement, Bertin ne peut pas être innocent, après avoir commis de si nombreux méfaits.

MM. Coste et Blanchard ont donné, hier soir, au "St. Charles Billiards Saloon," de neuf heures trente-cinq minutes à onze heures, la neuvième séance du concours entre les amateurs de la Nouvelle-Orléans pour le titre de champion de l'Etat.

Les deux adversaires ont joué avec beaucoup d'habileté et le commencement de la partie a été très-brillant. M. Coste avait, à la fin de sa quatrième entrée, le très-respectable total de [illegible] points. Sa cinquième entrée a donné à M. Blanchard une série de 38 carambolages. Les deux joueurs ont marché à peu près de pair de leur 14ème à leur 37me entrée. Deux séries successives de 16 et de 9 ont porté, à partir de ce moment, Coste en avant, et cet amateur a terminé la partie à sa 45me entrée en laissant M. Blanchard en arrière de 30 points.

La moyenne et les plus fortes séries de M. Coste sont 4 et 20|45 mes et 34, 15, 14, 11, 12 et 16; celles de M. Blanchard sont moyenne, 3 et 35|45 mes, séries, 38, 17 et 16.

La dixième et probablement la dernière manche aura lieu, ce soir, entre MM. Maggioli et Cochran.

Si M. Maggioli est vainqueur, il recevra, comme prix de son triomphe, une bague en diamant, une magnifique queue de billard, montée en or, et le titre de champion de l'Etat.

Si, au contraire, il est battu par Cochran, Maggioli devra jouer la partie d'honneur avec Abrams qui, dans ce cas, se trouverait avoir gagné autant de manches que lui. Nous voudrions qu'il en fût ainsi, parce que cela nous fournirait l'occasion d'assister à une lutte intéressante et sérieuse.

Nous sommes curieux de savoir ce qu'a pensé le président des Etats-Unis, en apprenant par le télégraphe hier matin, qu'un membre de sa famille, le nommé George Grant, avait été arrêté à la Nouvelle-Orléans et conduit à la "calaboose" par un hardi métropolitain, pour avoir trop [illegible] dans les vignes du Seigneur et pour avoir voulu faire une émeute à lui tout seul en se battant avec un courage désespéré contre les pavés des rues.

Le fait est positif et nous n'inventons rien.

George Grant,—ôtez votre chapeau,—cuve en ce moment son whiskey dans un obscur cachot.

Le président de l'Union américaine pardonnera-t-il au coupable, en se rappelant les petites peccadilles de son passé?

Deux incendies ont éclaté presque simultanément, lundi soir, vers minuit; le premier s'est déclaré au coin des rues Dorgenois et Ste Anne, dans une maison appartenant à M. Jacob. Les flammes ont gagné rapidement la maison voisine appartenant à M. Décan et habitée par madame Bonnet.

Les deux bâtisses ont été entièrement consumées.

Les pertes, évaluées à $3,000 environ, sont partiellement couvertes par des assurances.

Le second incendie s'est déclaré au coin des rues Toulouse et Miro, dans une maison appartenant à Joseph Karsowinski et habitée par M. Golding.

La bâtisse a été détruite, ainsi qu'une cuisine appartenant à M. Linguiber.

Les pertes sont évaluées à $700.

Hier matin, juste au moment poétique où l'Aurore aux doigts de rose ouvrait les portes de l'Orient, quatre amazones des rives du Niger se sont prises de querelle quelque part rue Bourgogne, et se sont égratignées et mordues jusqu'à extinction de chaleur naturelle.

Deux belliqueux métropolitains, qui passaient par là, sans pitié pour le grand des [illegible], ont mis fin au combat en conduisant les deux paires de donzelles à la prison de la troisième station de police.

Le général Wingfield Scott, que l'on croyait mort depuis longtemps, a fait son apparition hier matin, à la Troisième Station de Police, ployant sous le poids de son âge et d'une accusation de vol. Le général, accablé de honte, n'a même pas essayé de nier son crime. Il espère néanmoins que le recorder lui fera grâce, en considération du nom illustre qu'il porte et de ses exploits pendant la guerre du Mexique.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil municipal se réunit, à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

M. Fitzenreiter, administrateur du département des édifices publics, présente une résolution relative à la construction d'un hôpital spécial pour les malades indigents atteints de la petite vérole.

La résolution est déposée momentanément.

M. Lewis, administrateur du département des améliorations, annonce qu'il a donné la place de premier commis de son bureau à M. H. Ballard.

Ce choix est ratifié.

Après quelques débats insignifiants ayant trait à la routine habituelle, le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—27 mai 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	72	22
12 M.	86	30
3 P. M.	88	31¼
6 P. M.	74	23

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

UNE BROCHURE BONAPARTISTE.—M. Clément Duvernois vient de faire paraître chez l'éditeur Lachaud une brochure intitulée *la Légalité rouge*.

Après avoir établi que la République conservatrice nous conduit à la Commune légale; que les partis monarchistes sont incapables de s'entendre, et que M. Thiers ne veut pas être le Monck d'un prétendant, M. Duvernois déplore que, si M. Thiers va à droite, il fortifie le radicalisme en excitant ses passions; s'il va à gauche, il lui ouvre les portes.

Conforme avec ses doctrines impérialistes, M. Duvernois conclut :

"Nous ne sommes ni compromis, ni intolérants, ni impatients.

"Nous ne sommes pas compromis, car, écartés de tout, nous sommes absolument étrangers à la politique qui se poursuit depuis deux ans. Votre suffrage universel faisait les élections de 1869; dirigé par nos anciens adversaires, il fait les élections que l'on sait. Cette comparaison nous suffit.

"Nous ne sommes pas intolérants, d'abord, parce que l'amour du pays ne laisse dans nos cœurs aucune place pour les rancunes, et ensuite parce que nous servons un prince sans engagements. Nous tendons une main loyale à tous, sans savoir s'ils nous ont ou combattus, et nous nous bornons à leur dire: "Si vous avez un moyen de sauver la France, montrez-nous le, nous nous irons à vous. Si vous ne pouvez pas, aidez-nous, en adoptant le seul moyen qui permette l'entente de tous, sans l'amoindrissement d'aucun."

"Nous ne sommes pas impatients, parce que nous savons qu'il y a pour la France une réserve suprême dans cette quatrième race, qui a sauvé deux fois le pays depuis un demi-siècle, dans ce prince que l'on voudrait *faire passer pour un enfant* et qui *est un homme jeune*, plein de courage et d'énergie.

"Prêts à nous incliner devant la volonté du pays, quelle qu'elle soit, nous demandons simplement que chacun montre la même abnégation et aussi la même confiance dans sa cause."

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

IL A PRÊCHÉ.—M. Jules Delafosse, du *Journal de Paris*, donnait absolument le fait de la situation, avant la réunion de l'Assemblée :

De quel côté va décidément pencher M. Thiers? La politique du jour est là tout entière. C'est notre manière, à nous, d'entendre la République: la volonté d'un homme fait loi pour tous; elle existe, ou plutôt absorbe les volontés et les droits subalternes qui pourraient lui faire obstacle. Un homme seul régit le présent, engage l'avenir, et il ne trouve nombre d'honnêtes gens qui proclament cela très sage et même tout-à-fait républicain. C'est pourquoi M. Thiers étant aujourd'hui toute la République, chacun se demande avec une certaine anxiété de quel côté va pencher M. Thiers. Si l'illustre président ne consultait que ses goûts, il ne pencherait point du tout. Il aime l'équilibre, et son jeu sur la corde raide n'est pas sans grâce. Mais depuis deux ans que ce jeu dure, il a lassé la curiosité publique, et maintenant il n'y a plus qu'un cri, aussi bien du côté des conservateurs que de celui des radicaux: Il faut qu'il penche!

On voit que M. Thiers a si bien penché qu'il est tombé!

CE QUE COÛTENT LES GRÈVES.—En Angleterre, on a fait le relevé des pertes occasionnées par la grève des ouvriers mineurs, qui vient de se terminer, après avoir duré depuis le mois de décembre. C'est dans un journal belge, le *Commerce*, que nous trouvons le compte rendu des résultats de cette formidable coalition de chômage :

"La grève avait englobé 113 houillères, 120 hauts fourneaux, 1,316 fours à pudler et 78 laminoirs.

"On a évalué, jour par jour, et semaine par semaine, les conséquences de la suspension des travaux; or, dit le *Commerce*, la grève ayant duré onze semaines, sauf dans les ateliers de la "Llynvi Iron Company," où elle n'a duré que sept, la perte subie par les patrons a été de 40 millions de francs.

Il reste à apprécier celle qu'ont éprouvée les ouvriers eux-mêmes. La feuille belge ne la fait pas connaître, mais elle constate que le nombre des ouvriers des deux sexes et de tout âge qui sont restés inactifs, pendant onze semaines, a été au minimum de 60,000. La population ouvrière a donc perdu, dans cette grève, 66 journées par personne, et, au total, 3,960,000 journées.

Ces chiffres sont de graves enseignements. Ils démontrent à quels préjudices, à quelles souffrances s'exposent les classes industrielles, les populations laborieuses, et les Etats, quand, pour une cause quelconque, il y a diminution du travail ou chômage.

☞ Vente sans réserve de 150 machines à coudre, jeudi, 29, par G. Pearson, encanteur, au No 98 Camp.

LES FANFARONNADES RADICALES.—Nous lisons dans la *Patrie* :

On s'est beaucoup ému dans les conseils du gouvernement d'un article du *Républicain de la Loire*, sur la question électorale, article où se lit ce qui suit :

"Si les monarchistes ont le malheur de réaliser leurs menaces, s'ils essaient de nous imposer leurs volontés sans que nous ne puissions manifester la nôtre, librement, pacifiquement, par le suffrage universel; si enfin ils nous contraignent à user du droit de légitime défense en repoussant la force par la force, tant pis pour eux.

"La victoire qu'ils nous auront empêché de remporter à coup de bulletins de vote, *nous la remporterons à coups de fusil.*"

Inutile de commenter ces paroles.

—Hier matin, à neuf heures, un quartier, dit un journal parisien, le garçon de l'Hôtel Médicis, 58, rue Monsieur-le-Prince, montait, suivant son habitude, réveiller un des locataires de l'hôtel, M. F...., homme de lettres.

Le garçon frappe, pas de réponse; il frappe de nouveau, même silence du locataire; il se décide enfin à tourner la clef et entre dans la chambre. F.... était étendu sur son lit et semblait dormir. Le garçon le secoue, l'appelle, il ne peut rien obtenir.

On va prévenir un médecin qui demeure dans la maison; après avoir examiné M. F...., il déclare que celui-ci est mort depuis deux heures environ.

M. F.... avait été blessé d'un éclat d'obus qui l'avait frappé à Buzenval; depuis cette époque, sa blessure n'avait jamais pu se fermer, et c'est à peine s'il pouvait marcher. Quand ses douleurs étaient trop vives, il avait l'habitude de prendre du laudanum.

Hier soir, un de ses amis l'ayant emmené dîner, M. F.... revint un peu souffrant et il fallut le monter au lit. Il est probable que le malheureux, trouvant sous sa main la bouteille de laudanum, en versa le contenu dans un verre qu'on retrouva sur la table de nuit, et mourut ainsi lentement empoisonné.

☞ Il n'y a pas de moyen économique qui puisse empêcher la décomposition des dents. Rien ne peut empêcher cet effet si ce n'est le dentifrice par un préservateur qui, sous le nom de SOZODONT, est devenu un article capital de toilette dans le monde entier. Mars8

☞ L'Yeast Powder de Dooley est convenable, économique, et infaillible. On ne perd jamais aucune pâte en s'en servant, car elle est toujours de la meilleure qualité. Mar V8

Décédé le 26 mai, au quartier des Bayous, paroisse Plaquemines, M. FÉLIX BAGAS, âgé de quarante-neuf ans, natif de cette paroisse. Les amis et connaissances du défunt sont invités à assister au service funèbre, qui sera célébré DIMANCHE, 1er juin, à 9 heures du matin, à l'Eglise de Notre-Dame-de-Bon-Port, au quartier des Bayous, pour le repos de son âme.

3 De la part de sa famille.

Décédé dimanche soir, 25 mai 1873, à 8 heures et demie, dans la paroisse Plaquemines, à l'âge de 37 ans, JEAN-ANTOINE-GUSTAVE ROUX-DELLIES, né à Layrac (Lot-et-Garonne) France, et habitant la Louisiane depuis vingt-deux ans.

Les journaux d'Agen et de Toulouse sont priés de reproduire cette annonce.

Décédée, hier matin, à cinq heures et demie, à l'âge de dix mois et onze jours, ALICE, fille de Joseph [illegible]. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin, à dix heures. Le convoi partira de la résidence de ses parents, rue Pepdras, No 20.

Est décédée dimanche 25 mai, dans la nuit, Mademoiselle LOUISE VIVANT, native de cette ville.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, jeudi prochain, 29 mai, à sept heures du matin, à l'église St. Patrick, rue du Camp, pour le repos de l'âme de feu PIERRE TRIAY. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

27 mai—2 De la part de son frère.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, &c. S'adresser — 14... Rue St.-Charles 14

ENTREPOT DE TAPIS, A. BROUSSEAU, Importateur, [illegible] rue de Chartres. TAPIS—[illegible] Tapis anglais et américains. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures. NATTES—[illegible] Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en damas et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c. CRIN, Barèges, Coutil à matelas, Moustiquaires, &c. A. BROUSSEAU.

A Vendre, Sur place, une RÉCOLTE DE JARDINIER, [illegible] à Gentilly, à 1 mille de la ville, se composant de Tomates, Fèves, Piments, Melons [illegible], etc. S'adresser à M. Ed. Girardet, rue des Remparts. [illegible] Edouard Girardot.

Avis important aux Contribuables délinquants. ETAT DE LA LOUISIANE. BUREAU DE L'AUDITEUR, Nouvelle-Orléans, 26 mai 1873. Mr. N. C. Folger, Collecteur de Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans. [illegible] CHARLES CLINTON, Auditeur d'Etat.

Avis. Les Bureaux du Collecteur de Taxe d'Etat du Deuxième District ont été transférés du No. 48 de la rue [illegible]. M. M. BARRES, Collecteur.

Glace. Glace. Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. Bureau, No 60 de la Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. [illegible] D. FOCHELU, Loch Box No 88, au bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 24 Mai 1873. Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873: [illegible] THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. MOREAU, Secrétaire. Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. [illegible] W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane. Les Directeurs ont résolu qu'après paiement des quatre-vingt intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le capital de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui y ont droit. —DIRECTEURS— [illegible]

LE PLUS Grand Festival et Pique-Nique DE LA SAISON. Premier Grand Festival Musical et Pique-Nique de la Société de Bienfaisance et de Protection des Musiciens de la Nouvelle-Orléans, —AUX FAIR GROUNDS— Dimanche et Lundi, 1er et 2 Juin 1873. A 1 heure précise. [illegible] MUSIQUE...Brass Band. DISCOURS...En anglais. MUSIQUE...Brass Band. GRAND CONCERT PROMENADE. DANSES...Sur la Plateforme. COURSES...Un mille sur les barrages. CONCERT MONSTRE donné par un orchestre de soixante quinze musiciens. GRAND BAL dans le principale Bâtisse en briques. [illegible] Prix d'entrée: Cinquante Cents — Gratis pour les enfants au-dessous de 12 ans. Les billets se vendent dans tous les principaux magasins de la ville.

L'ACTE 46. AUX CONTRIBUABLES DÉLINQUANTS du Public. Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur, 24 mai 1873. [illegible] CHAS. CLINTON, Auditeur.

ETAT DE LA LOUISIANE. Bureau de l'Auditeur, Nouvelle-Orléans, 24 mai 1873. Aux porteurs de bons de l'Etat de la Louisiane. [illegible] CHS. CLINTON, Auditeur. A. DUBUCLET, Trésorier d'Etat.

Banque d'Epargnes de la Louisiane. ET COMPAGNIE DE DÉPOTS, No. 51 de la rue du Camp. [illegible] JOHN W. WALTON, caissier.

LES BAINS. SERVIETTES TURQUES, toile. SERVIETTES TURQUES, coton. EPONGES, de toutes espèces. BAY RUM, BROSSES A BAIN, GANTS EN CRIN. EAU DE COLOGNE, EAUX DE TOILETTE, etc. Le tout de première qualité. A vendre à la pharmacie No. 139 de la rue du Canal, FREDERICKSON & HARTE.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississippi. COLLINS & JOURDAN, Propriétaires et Fabricants. [illegible]

ROBERT E. LEE Hat Store, Coin St-Louis et Royale. Chapeaux et Casquettes de tous genres et de toutes qualités, à d'excellentes conditions.

Pharmacie. M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public [illegible]

Perdue ou Volée. Une MULE baie, marquée à l'épaule des lettres C. R. [illegible] à M. FAISAN. [illegible] "UNION."

TAXES. TAXES. Je me charge du paiement des taxes d'Etat et de la ville pour 1873 [illegible] E. HAUTRE, No 79, rue Bienville.

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER, LA MAISON No 27 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," situé au No 14, de la rue St.-Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Bonne Occasion. MAISON ET CAFÉ A LOUER. A louer, le CAFÉ bien connu sous le nom de "New Brilliant Exchange" situé au coin des rues Jefferson et Clay, ayant toutes les installations nécessaires à un établissement de ce genre. [illegible] G. SCIACCALUGA & CIE., Nos 164 et 166, rue Jefferson, [illegible]

A Vendre ou à Louer, Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville, face au Lac Pontchartrain; [illegible] Mme Vve H. Michel, [illegible] ou à A. E. Bienvenu, No 31, rue Royale.

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre isolée. La propriété située sur la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, et à distance d'une heure de Mandeville par la pinière [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

HOTEL SHADY GROVE. A BILOXI, Mississippi. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison d'été, l'Hôtel connu sous le nom de SHADY GROVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain. [illegible]

Pension Privée A LA BAIE ST. LOUIS. MADAME BOULANGE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'hôtel [illegible]

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS. Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE. TENU PAR J. PACTEAU, (Successeur de Louis J. Dubos) No 11, Rue Government, [illegible]

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HEMECOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93 GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc., CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. P. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Splendide Occasion! Grand Sacrifice de Marchandises. GUEBLÉ & NIPPERT, 137 - - Rue du Canal - - 137 DÉCIDÉS à clore leur magnifique Stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25 0/0 et 50 0/0 au-dessous du prix coûtant. Grand Bon Marché —DE— ÉVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES, CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS GANTS ET PARFUMERIES FINES! RUBANS, GARNITURES, DENTELLES! RUBANS haute nouveauté, pour ceintures. —POUR MESSIEURS— CHEMISES devants toile à $24 et par douz. [illegible] CALEÇONS, Mouchoirs, Chemises de peau, etc. PANIERS! PORCELAINES!! VERRERIES!!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, &c.

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL...$5,000,000 en or. ELLE émet des polices payables en or. Cette agence assure toute espèce de marchandises, de meubles et de bâtisses aux taux courants. [illegible] —Directeurs à la Nlle-Orléans— MM. J. F. Schroder, S. Hayward, C. H. Slocomb. E. B. MUNGROVE, agent général. H. J. DITTMANN, secrétaire.

Meubles! Meubles! LIQUIDATION POSITIVE Pour cause de changement d'affaires. M. BARNETT, 40..... Rue St. Louis .....40 [illegible]

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE. ECHELLES avec l'Appareil à incendie et la Pompe de Babcock [illegible] A. M. GRANGER, Agent-Général, Au No. 18 de la rue du Canal [illegible]

Avis au Public. M. CHARLES GAULON, entrepreneur de vidanges, rue Royale, [illegible]

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 17 mai 1873. Un escompte de deux pour cent sur la partie payable au comptant sera accordé aux personnes qui payeront leurs taxes de ville de 1873 d'ici au 15 juin 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co. Nlle-Orléans, 15 mai 1873. L'Assemblée annuelle pour l'élection de Directeurs de cette Compagnie aura lieu [illegible] le LUNDI, 2 juin, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. L. E. LEMARIÉ, Secrétaire pro. tem.

DENTISTES. Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, [illegible]

Les dents! Les dents!! GRANDE RÉDUCTION DE PRIX!! $20...Pour un Ratelier en or et en platine...$30 (Prix ordinaire, $50.) $15...Ratelier en argent, platinum et autres matériaux ... $15 (Prix ordinaire, $25.) $3...Pour une dent orifiée...$3 (Prix ordinaire, $5.) $1...Pour remplir une dent d'argent ou de ciment [illegible] LE Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste, No 171 de la rue St. Joseph, entre les rues Camp et St. Charles, [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal. [illegible] 66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. Le Dr. L. DUPERRON, [illegible]

Révolution! Révolution! LES DENTS! [illegible] LE Dr. GEO. P. MALONEY, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée. RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, ESSENCE DE CAFÉ, etc. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 27 MAI—CLASSE No 124. 23 48 49 31 60 61 72 67 37 46 30 25 17 [illegible]

INTERET SUR DEPOTS. Banque des Citoyens de la Louisiane. CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE et TROIS pour cent l'an [illegible] Nlle-Orléans, 20 Nov. 1872.

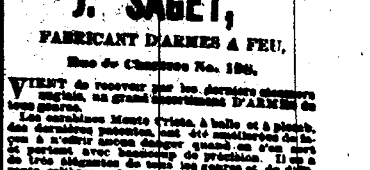

J. SAGET, FABRICANT D'ARMES A FEU, Rue de Chartres No. 136. VIENT de recevoir par les derniers steamers anglais, un grand assortiment d'ARMES de bonne gamme. [illegible]

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. [illegible] BENNETT & CO, Agents généraux, No 124, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES. Dirigé par Mme MATTHEY, [illegible] Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON, [illegible] LUNDI, 2 septembre.

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS. [illegible] J. B. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud. [illegible]

Le Dr. SPINNEY. EST heureux d'annoncer aux malades que le nombre de ses clients [illegible]

BOUTONS. J'ENVERRAI, sans frais, la recette de mon BAUME VÉGÉTAL pour faire passer les boutons, taches de rousseur, [illegible] THOS. F. CHAPMAN, chimiste, P. O. Box 5,128, 197, Broadway, New-York.

Baignoires patentées de Max. Hust. CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, [illegible]

CASSIDY & MILLER, Voiliers, Agents de Fabricants de Toiles à Voiles, [illegible] MARCHANDS DE Cordages [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR, 34, Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.